

Jean-Baptiste André Godin à Joseph Soye, 28 avril 1869

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Soye, Joseph \(1824-1882\)](#) est destinataire de cette lettre
[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (119r, 120v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Joseph Soye, 28 avril 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/11075>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Soye, Joseph \(1824-1882\)](#)

Lieu de destination Aubenton (Aisne)

Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin vante le grand succès du manifeste électoral en faveur de la candidature de Jules Favre. Sur la situation du candidat Edmond Turquet, qui serait inéligible pour avoir démissionné trop tard de son poste de procureur. Le comité électoral soutenant Jules Favre a décidé de ne pas se montrer hostile envers Turquet dans l'éventualité où il serait présent au second tour. Godin demande à Soye de lui communiquer les adresses d'ouvriers de sa région et de lui dire comment serait reçue chez lui une inéligibilité de Turquet.

Mots-clés

[Élections](#), [Idées politiques](#), [Information](#), [Propagande](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Œuvres citées *Manifeste électoral du comité démocratique de l'arrondissement de Vervins et des cantons de Rozoy et Marle...*, Guise, Impr. de Berthaut, 1869. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5429534t/f2>, consulté le 4 mars 2023]

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849,

député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

NomSoye, Joseph (1824-1882)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Politique
- Profession libérale
- Santé

BiographieHomme politique français né en 1824 à Eauze (Gers) et décédé en 1882 à Bossus-lès-Rumigny (Ardennes). Docteur en médecine en 1851, opposant républicain au Second Empire, Joseph Nelson Soye est élu député de l'Aisne à l'Assemblée nationale en février 1871. Il siège à l'Assemblée nationale et au Corps législatif jusque 1882, parmi la gauche républicaine.

NomTurquet, Edmond (1836-1914)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieMagistrat et homme politique français né en 1836 à Senlis (Oise) et décédé en 1914 à Paris. Licencié en droit à Paris en 1859, Edmond Turquet devient magistrat, procureur à Beauvais, Saint-Quentin et Vervins. Il démissionne en 1868. Les républicains de l'Aisne le préfèrent à Alexandre Chaseray pour les représenter aux élections législatives de 1869 contre le candidat officiel de l'Empire dans la circonscription de Vervins. Il visite le Familière de Guise à cette époque, alors que Godin a constitué à Guise un comité électoral pour soutenir un candidat démocrate. En 1871, Turquet et Godin sont élus députés de l'Aisne à l'Assemblée nationale où ils siègent à gauche. En 1876, Turquet est élu député de la circonscription de Vervins et réélu en 1877 après la dissolution de l'Assemblée nationale, avec le soutien de Godin. Il devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-arts en 1879 puis à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes en 1885-1886. Réélu député de l'Aisne en 1881 et 1885, il vote avec la gauche radicale pour le rétablissement du divorce et la séparation de l'Église et de l'État. Edmond Turquet assiste aux obsèques de Godin à Guise le 19 janvier 1888.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

119

Leide le 28 aoust 1462

Monsieur

Tous mestre fait l'honneur de
m'inviter a continuer a maintenir
ave vous du meurtrement de nos
estatons le manifest que nous ay
veue est ier dans nos entours lequel
n'en intrameut considerable
M. Jules D'Arre doit certainement prendre
une place respectable a ce de se auist
officier M. Turquet faisant la mème
chose dans votre entour il est tres
probable que une double estation aura
lieu.

est bien le cas Monsieur de prisoix
a qui adviendra la telle situation.
Savez vous que M. Turquet n'est pas
dans les conditions d'eligibilité souhaitées
par la loi, sa dimission n'ayant
été donnée que le 22 juill il n'est eligible
que le 22 juin si les estatons ont lieu
le 23 mai la creation de battage aurait
lieu au terme de la loi le 6 juin il
manquerait moins a M. Turquet 16
jours pour pouvoir étre nommé
le parnava de la prefeture ne
manqueront pas de multiplier
Monsieur de la Godille a authenton

190

en évidence.

pour le qui est de bâtonner de
notre comité il a été décidé que nous
ne fussions rien d'hostile contre M^e
Leroy et si faut avant tout maintenir
le candidat officiel. mais il est raison-
nable que la position de M^e Leroy
lui fasse perdre une certaine nombre
de voix quand elle sera connue et
qu'il devrait faire de faire de voter
voté par rapport à M^e Jules Faidherbe
et que nous fussions de voter pour
M^e Leroy est à dire lui manquer
les sympathies pour l'instant de son
second tour de scrutin. — Je pourrais
à ce sujet me dire bon du plaisir
que nous n'ayez pas pris les deux
parmi les deux candidats de voter
contre — faites bien comprendre
nous de votre abstention en raison
de vos engagements, mais il n'y a pas
de un motif pour ne pas permettre
aux citoyens démocrates d'aller à leurs
sympathies.

L'objet de ma lettre est surtout de
vous priez de me dire ce que vous
pensez qu'il advenir dans le cas
où le non éligibilité de M^e Leroy
est le un point très important à examiner
puisque ma chère famille de me rappeler
le plus tot possible et auquel je suis pourvu
de demander de l'aide.